



## Contrat n°

Nom du Propriétaire : ..... Nom du Chien : .....

Adresse : .....

.....

☎ : .....

Vétérinaire : Dr. ....

Traitement : .....

En cas d'urgence prévenir :

.....  
.....

---

---

### Conditions générales de pension

- Les heures d'admission et de reprise de l'animal sont fixées sur rendez-vous.
  - Le carnet de santé est obligatoire lors de l'admission et celui-ci doit être muni des vaccins demandés à savoir : Carré, Hépatite, Parvovirose, Leptospirose et Toux du Chenil.
  - Nous nous réservons le droit de refuser un animal qui ne semble pas en bonne santé.
  - En cas de non présentation de l'animal à la date prévue le séjour sera automatiquement annulé et l'acompte versé considéré comme valant dommages et intérêts.
  - Notre vétérinaire (ou l'un de ses remplaçants en cas de congé) est disponible immédiatement en cas d'urgence.
  - Il est obligatoire de munir l'animal d'une protection antipuce ( pipettes).
  - Le prix de la pension pour un chien est fixé à 11,30€ /jour pour un petit chien, 12,50€/jour pour un chien moyen, 13,70€/jour pour un grand chien, 14,90€/jour pour un très grand chien et 15.90€/jour pour les races dites géantes. Dans le cas de 2 chiens appartenant au même propriétaire une réduction de 10% sera accordée sur le total du séjour .
  - En cas de nécessité dûment constatée par le vétérinaire, la pension « Les Wayères » est autorisée à exposer les frais nécessaires (soins, médicaments, etc...) en vue de maintenir l'animal en pension en bonne santé. Le propriétaire s'engage à rembourser la pension « Les Wayères » sur production du justificatif de frais.
  - Le chien qui nous sera confié vivra en liberté dans une pièce, meublée, décorée, chauffée avec télévision. Il aura à sa disposition un jardin clôturé avec ballons, jeux en compagnie de quelques autres pensionnaires.
  - La pension « Les Wayères » veillera aux bons soins de votre animal pendant toute la durée de son séjour. Toutefois, au cas où, malgré toutes les précautions prises, un accident ou une maladie grave, pouvant même entraîner le décès surviendrait, la responsabilité de la pension « Les Wayères » ne pourrait, en aucun cas, être mise en cause.
  - Tout animal non repris de la pension 45 jours après la date de la fin de son séjour sera considéré comme abandonné.
- Le présent contrat est valable pour la durée du séjour :

Fait à Robechies le .....

Lu et approuvé .....

*Pension « Les Wayères » - rue Alfred Cogniaux, 90 - 6460 ROBECCHIES- ☎ 060/514751-*

*TVA BE- 86231207 036 30231207 036 304865361 – Agréation : HF, 40502087*

*Crelan : BE61 1030 1457 4017 Dasseville P*

*BIC: NICA BE BB*

*E Mail: leswayeres@gmail.com*